



# CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER

## ACTIVITÉS À PETITE ÉCHELLE

### APERÇU DES LIGNES DIRECTRICES

La composante Activités à petite échelle du programme Créer, connaître et partager finance des activités destinées à promouvoir votre carrière ou votre pratique artistique. Elles peuvent comprendre l'acquisition de matériel pour une production artistique, la participation à des activités de perfectionnement professionnel ou artistique, ou encore la mise à profit de l'expertise, des conseils ou de la formation fournis par un artiste professionnel ou un passeur culturel. Cette composante est offerte aux artistes, ainsi qu'aux groupes, collectifs et organismes artistiques inuits, métis et des Premières Nations qui œuvrent dans toutes les disciplines.

Le programme Créer, connaître et partager soutient des activités dans 3 grands domaines :

- › **Créer** offre un soutien à la recherche, à la production et à la création de nouvelles œuvres.
- › **Connaître** offre un soutien à la conservation, à l'entretien, à l'innovation et à la transmission des connaissances culturelles et de la pratique créative. Le discours critique contemporain et historique, la formation artistique ou culturelle, les initiatives qui visent à transmettre des connaissances culturelles aux jeunes générations par la pratique artistique ainsi que le renouvellement et la conservation de l'art traditionnel en font partie.
- › **Partager** offre un soutien à la diffusion, à l'exposition, à la présentation et à la distribution d'œuvres d'artistes inuits, métis et des Premières Nations qui enrichissent et inspirent les communautés du Canada et de l'étranger.

Si vous faites une demande pour la première fois, nous vous suggérons fortement de contacter un agent de programme.

Les personnes sourdes ou handicapées, y compris celles vivant avec une maladie mentale, et qui ont besoin d'aide à n'importe quelle étape du processus de demande ont possiblement droit à une aide supplémentaire.

<b>TYPE DE SUBVENTION</b>	micro
<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b>	en tout temps avant la date de début de votre projet
<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b>	jusqu'à concurrence de 3 000 \$ de plus, une Allocation pour les collectivités éloignées peut être offerte
<b>ANNONCE DES RÉSULTATS</b>	dans un délai de 2 mois, à compter de la date de la demande
<b>RESTRICTIONS</b>	Vous pouvez présenter 2 demandes par année à cette composante (1er mars au 28-29 février) et recevoir jusqu'à concurrence de 3 000 \$

## OBJECTIFS DU PROGRAMME CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER

Appuyer la capacité créatrice et le perfectionnement professionnel des artistes et des groupes et organismes artistiques inuits, métis et des Premières Nations

Encourager la conservation, le renouvellement et la transmission de la pratique créative et des connaissances culturelles des Inuits, des Métis et des Premières Nations

Appuyer l'exploration, la création et la production d'œuvres contemporaines et traditionnelles par des artistes inuits, métis et des Premières Nations

Appuyer la présentation, l'exposition et le partage d'œuvres d'artistes inuits, métis et des Premières Nations, au Canada et à l'étranger

Renforcer et soutenir la présence de l'art des Inuits, des Métis et des Premières Nations

## JE VEUX PRÉSENTER UNE DEMANDE – QUE DOIS-JE SAVOIR D'AUTRE?



Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le portail au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

## CANDIDATS – EST-CE QUE JE SUIS ADMISSIBLE?

- › Artistes professionnels inuits, métis et des Premières Nations
- › Artistes en devenir inuits, métis et des Premières Nations qui ont un artiste professionnel comme mentor
- › Professionnels des milieux artistique et culturel inuits, métis et des Premières Nations
- › Passeurs culturels inuits, métis et des Premières Nations
- › Groupes inuits, métis et des Premières Nations
- › Organismes à but lucratif inuits, métis et des Premières Nations qui sont en activité depuis au moins 2 ans
- › Organismes sans but lucratif inuits, métis et des Premières Nations qui ne reçoivent pas présentement une subvention de base (de fonctionnement)

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et approuvé par le Conseil.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) ne peuvent pas présenter une demande pour cette composante.

## ACTIVITÉS – QU'EST-CE QUI EST ADMISSIBLE?

Vos activités doivent être menées par des artistes professionnels, des passeurs culturels ou des professionnels des milieux artistique et culturel inuits, métis et des Premières Nations qui sont admissibles au programme.

Vous pouvez présenter une demande pour :

- › acheter et obtenir du matériel pour une production artistique

- › verser des honoraires à des artistes professionnels ou à des passeurs culturels pour de l'expertise, des conseils et de la formation
- › participer à des activités de perfectionnement professionnel ou artistique

Vous ne pouvez pas présenter de demande pour des activités qui se déroulent avant la date de début du projet, ou encore des activités, du matériel ou des dépenses financées par une autre composante du programme Créer, connaître et partager ou par un autre programme du Conseil des arts. De plus, vous ne pouvez pas présenter de demande pour des activités qui figurent sur la liste générale des activités non admissibles.

### DÉPENSES – QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

- › Les frais de matériel directement lié à l'activité proposée
- › Les frais de cueillette ou de récolte du matériel artistique
- › Les honoraires versés à des professionnels des arts ou du milieu culturel pour une formation ou une consultation précise
- › Les coûts d'inscription à une séance de formation ou à un atelier (et non à un programme d'études)
- › Frais d'inscription à une conférence ou à un symposium
- › Tous les autres frais directement liés à votre activité (comme la garde d'enfants)
- › Les coûts des déplacements directement liés à l'activité proposée, jusqu'à concurrence de 50 % de vos dépenses

Si plus de 50 % de vos frais sont consacrés à des déplacements, vous devez plutôt faire une demande à la composante Créer, Connaître et Partager : Déplacements.

### ÉVALUATION – COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS?

C'est un comité interne qui évalue votre demande de la composante Activités à petite échelle du programme Créer, connaître et partager, en s'appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale dans chacune des catégories :

<b>PERTINENCE</b>	<b>70 %</b>	<b>note minimale de 35 sur 70</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Pensée artistique, culturelle ou professionnelle de l'activité y compris son caractère opportun</li> <li>› Impact potentiel de l'activité sur votre carrière</li> </ul>
<b>FAISABILITÉ</b>	<b>30 %</b>	<b>note minimale de 15 sur 30</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Votre capacité et votre expérience pour mener à bien l'activité</li> </ul>
<b>Connaissances traditionnelles autochtones ou propriété intellectuelle culturelle (si cela s'applique au projet/à l'activité)</b>			<p>Si les activités que vous proposez touchent aux connaissances traditionnelles autochtones ou à la propriété intellectuelle culturelle, vous devez démontrer, pour être admissible à une subvention, que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Les protocoles appropriés sont observés ou pris en compte.</li> </ul>

## DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D'APPUI – QU'EST-CE QUE JE DOIS SOUMETTRE AVEC MA DEMANDE?

Lorsque votre inscription sur le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements sur :

- › vos pratiques culturelles ou artistiques
- › votre activité proposée
- › votre budget

Vous devrez également soumettre :

- › un exemple de vos œuvres antérieures
- › si vous êtes un artiste en devenir, une lettre ou un courriel d'entente avec votre mentor ainsi que sa notice biographique à jour

## VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS FINAUX

Si votre demande est retenue, vous devez tout d'abord remplir le Formulaire d'avis de réception afin de recevoir votre subvention.

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

## PERSONNE-RESSOURCE

Nous vous suggérons de parler à un agent de programme du Conseil des arts du Canada avant de présenter une première demande à cette composante.

# CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER

## ACTIVITÉS À PETITE ÉCHELLE

### APERÇU DU FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Nommez votre demande.

2. Dates de début et de fin

3. Indiquez la ou les formes d'art ou d'expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.

4. Type d'activité

- Acheter ou obtenir du matériel pour une production artistique
- Verser des honoraires à des artistes professionnels ou à des passeurs culturels pour de l'expertise, des conseils ou de la formation
- Participer à des activités de perfectionnement professionnel ou artistique

5. Décrivez votre activité proposée. Pourquoi est-elle pertinente à ce moment-ci? Quelle est son importance dans vos activités culturelles et artistiques et dans l'avancement de votre carrière?

6. Si vous êtes un artiste en devenir, vous devez travailler sous la direction d'un artiste professionnel. Dites qui est cet artiste professionnel et pourquoi vous voulez travailler avec cette personne.

7. Décrivez l'expérience et les compétences que vous possédez qui vous permettront de mener à bien cette activité.

8. Si l'activité que vous proposez touche aux connaissances traditionnelles autochtones ou à la propriété intellectuelle culturelle, comment observez-vous et prenez-vous en compte les protocoles appropriés?

9. Si vous croyez qu'un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n'a pas été abordé, indiquez-le ici.

10. Résumez votre activité proposée en une phrase.

